

Conseil général du

12.12.2016

RAPPORT

NO 62

DU CONSEIL COMMUNAL

Discuter et approuver un crédit d'étude de Fr. 315'000.00 destiné au financement des honoraires d'architectes et ceux des ingénieurs pour le nouveau projet Espace communal Les Bois ainsi que son financement

Le 24 octobre 2016 le Conseil général a approuvé à l'unanimité l'avant-projet définitif pour la réalisation de l'objet Espace communal et le principe de préparer les bases de décision en vue de soumettre au corps électoral un projet d'ouvrage respectant le cadre financier approuvé en 2013 par vote populaire.

Après la décision du Conseil général, une rencontre a eu lieu avec le délégué aux affaires communales du canton afin de clarifier la procédure à respecter. La synthèse de cette rencontre se résume à deux constats :

- En novembre 2013 le corps électoral s'est déterminé sur 2 points :
a) un montant à engager et b) un objet à réaliser.
- L'avant-projet définitif retenu et approuvé par le Conseil général s'écarte de manière significative du projet initial.

En considérant ce qui précède et afin de clarifier la situation et rendre transparent l'évolution du dossier il s'avère que pour faire aboutir le projet, une procédure étape par étape doit être respectée, à savoir

1. Geler le crédit en cours du projet Espace communal au 31 octobre 2016. Un décompte à établir ultérieurement concerne tous les travaux réalisés jusqu'au 31.12.2014 ainsi que les coûts pour les analyses et études réalisées jusqu'à l'établissement de l'avant-projet définitif.
2. Faire voter au Conseil général un crédit d'étude pour la préparation de la nouvelle version du projet en conformité avec l'avant-projet définitif et des décisions du conseil général du 24 octobre 2016.
3. Soumettre et faire préavisier le projet d'ouvrage avec estimation des coûts au Conseil général.
4. Fixer et annoncer une votation populaire et organiser une séance d'information en conformité avec les dispositions du règlement d'organisation.
5. Organiser une votation populaire.

L'étude du projet reprendra et mettra en valeur tous les éléments déjà réalisés (gros œuvre) et l'avant-projet présenté le 24 octobre 2016.

- a) *Discuter et approuver un crédit de Fr. 71'000.00 destiné au remplacement de 5 tableaux noirs dans les classes 3P à 8P de l'école primaire par des tableaux multimédia ainsi que son financement*
- b) *Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement*

Les techniques d'enseignement évoluent. A l'heure du numérique, le tableau noir qui trône devant la classe n'a plus sa raison d'être. Les nouveaux enseignants sont tous formés à employer des moyens d'enseignement multimédia. Aussi, un enseignant fraîchement sorti de sa HEP se retrouvant devant sa classe se sent un peu démuni avec sa craie et son tableau noir.

Avec la nouvelle organisation scolaire, l'école primaire compte 7 classes.

Compte tenu de cette réalité, la Commission d'école propose de remplacer les tableaux de 5 classes de l'école primaire et de les équiper avec des tableaux multimédia.

Cet investissement représente la somme de Fr. 71'000.00.

La commission d'école a également examiné la question d'une acquisition par étape. Cependant, elle estime que ce mode de faire est contre-productif, car les premiers tableaux seraient devenus obsolètes au moment de l'installation des derniers, voire incompatibles en raison des logiciels à installer.

Le financement peut être assuré par une réserve comptable qui était destinée à l'époque à la rénovation de l'école et qui n'a pas été utilisée.

Ce crédit a été préavisé favorablement par la commission d'école à l'unanimité.

ECOLE PRIMAIRE ET ENFANTINE LES BOIS

BUDGET SCOLAIRE 2017

Equipement de tableaux multimédias dans les cinq classes 3P à 8P

Total TVA incl. (pose + matériel)	71'000.00
-----------------------------------	------------------

Budget pour équipement de 5 classes

Détail selon offre de la maison Zésar Tavannes	prix unitaire
Démontage et élimination des tableaux existants	480.00
Tableau	7'700.00
Plaque de montage pour haut-parleurs	44.00
Paire de haut-parleurs	284.00
Rétroprojecteur digital	945.00
Livraison et montage du câblage pour tableau interactif	2'005.00
Instruction du logiciel pour le client (5 heures x 158.00)	158.00
Câblage électrique 1'300.00 x 5	1'300.00
Total par classe	12'916.00
5 classes 12'916.00 x 5	64'580.00
Licence pour PC + 3 ans de maintenance	800.00
Transport	300.00
Total net	65'680.00
+ TVA 8 % de 65'680.00	5'254.40
Total TVA incl.	70'934.40

Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par Mme Ricciardi Stefania et fixer la finance d'admission

Madame Ricciardi Stefania, ressortissante italienne, est née le 16.01.1983 à St-Imier (BE). Elle a habité Saignelégier depuis sa naissance jusqu'en 2012 et séjourne dans notre commune depuis cette même année.

Mme Ricciardi travaille à l'Office AI à La Chaux-de-Fonds en qualité d'adjointe au chef du secteur « réinsertion et rente ».

Le Canton du Jura a procédé à son audition et considère que toutes les conditions sont réunies pour qu'elle obtienne la nationalité suisse.

Mme Ricciardi a toujours habité la Suisse. Le centre de ses relations personnelles est en Suisse et elle n'a plus d'attache avec son pays d'origine. Elle souhaiterait pouvoir participer plus activement à la vie politique suisse en votant également sur le plan fédéral.

Le Conseil communal est favorable à cette naturalisation et vous recommande de l'accepter.